

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

## DECISION DU PRESIDENT

**Objet :**  
**Instruments et  
accessoires classe  
de Musiques  
Actuelles – Ecole  
de Musique  
Intercommunale**

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

CONSIDERANT qu'il convient d'équiper correctement la classe de Musiques Actuelles de l'Ecole de Musique Intercommunale par l'achat de de différents instruments et accessoires,

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

Décision n° 23-129

### DECIDE

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en  
Préfecture le :

**ARTICLE I :** de confier l'équipement de la classe de Musiques Actuelles de l'Ecole de Musique Intercommunale par l'achat de différents instruments et accessoires à la société Thomann GmbH sise Hans-Thomann-Str.1, D- 96138 Burgebrach pour un prix forfaitaire de 5 074,30 € TTC.

Et par la publication  
le :

**ARTICLE II :** les dépenses seront imputées au budget principal.

Et par notification de :

**ARTICLE III :** la présente décision n° 23-129 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

**ARTICLE IV :** Ampliation en sera adressée à :  
- Monsieur le Préfet de l'Aude,  
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 03 octobre 2023

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**